

## APPEL A PARTICIPATION EXPERIMENTATION E+C- EN REGION ILE-DE-FRANCE

### ECOCONCEVEZ VOS BATIMENTS NEUFS

#### CONTEXTE DE LA FILIERE BATIMENT

La France engage la filière du bâtiment vers une ambition sans précédent pour co-construire au travers d'une démarche collective et partagée un nouveau standard des bâtiments neufs à l'horizon 2020 afin de :

- Réduire les émissions de GES des bâtiments évaluées depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie des composants du bâtiment selon le principe de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV),
- Généraliser les bâtiments à énergie positive.

#### EXPERIMENTATION E+C-

Une convention d'engagement volontaire, portée par les pouvoirs publics pour expérimenter la future réglementation environnementale, a été signée par le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Energétique et par de nombreux professionnels de la filière. Il s'agit de tester sur le terrain le nouveau référentiel « Energie-Carbone pour les bâtiments neufs » et le label Bâtiment Énergie Positive & Réduction Carbone ou E+C-, élaborés dans le cadre d'une large concertation, pour s'assurer de l'adéquation entre niveau d'ambition environnementale, maîtrise des coûts de la construction et capacité de toute la chaîne d'acteurs à atteindre ces ambitions.

#### L'EXPERIMENTATION E+C- EN CHIFFRES

- Programme Objectif Bâtiment Energie Carbone de l'ADEME
  - 260 bâtiments réceptionnés évalués en 2018
  - 130 bâtiments en phase conception évalués d'ici 2019
- AAP Etat/USH/CDC : 150 bâtiments évalués en 2018
- 100 bâtiments en cours de labellisation par les certificateurs conventionnés avec l'Etat
- 100 bâtiments en démarche volontaire

L'expérimentation E+C- s'appuie sur 3 piliers fondamentaux :

- Un corpus méthodologique : une méthode multicritère, basée notamment sur l'approche en Analyse de Cycle de Vie, décrite dans le [référentiel « Energie-Carbone pour les bâtiments neufs »](#) et des données environnementales associées mises à disposition par les pouvoirs publics sur la base [INIES](#),
- Un label [Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone](#) qui fixe pour les bâtiments neufs des niveaux de performance à la fois en énergie et en carbone :
  - Quatre niveaux de performance énergétique pour le bâtiment à énergie positive évaluée sur tous les usages de l'énergie et sur la phase d'exploitation,
  - Deux niveaux de performance environnementale relative aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le cycle de vie du bâtiment,
  - A ce stade, les autres indicateurs d'impacts environnementaux évalués sur le cycle de vie n'ont pas d'exigence de performance mais font l'objet d'une capitalisation pour les futures évolutions réglementaires.

- Enfin, un [observatoire](#) mis en place par les pouvoirs publics (DHUP, ADEME) pour le suivi de l'expérimentation et des performances énergétique, environnementale et économique des opérations s'inscrivant dans la démarche.

La capitalisation de toutes les initiatives volontaires dans l'observatoire présente un enjeu fort pour les acteurs de la construction car elle doit aboutir à calibrer les futures exigences réglementaires dans un rapport coût-ambition soutenable qui tienne compte de la réalité de terrain.

## OBJECTIFS ET CONTENU DE L'APPEL A PARTICIPATION

Afin de soutenir la maîtrise d'ouvrage en matière d'ACV bâtiments et dans l'expérimentation E+C-, l'ADEME a défini le programme Objectif Bâtiment Energie Carbone qui se décline sur le territoire par un pilotage de ses Directions Régionales en partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat.

Dans ce cadre, l'ADEME Ile-de-France lance, en partenariat avec la DRIEA, la DRIHL, EKOPOLIS, NEPSEN et le CSTB, ce présent appel à participation pour :

- Accompagner les maîtres d'ouvrage et leurs prestataires dans l'utilisation opérationnelle du référentiel « Energie-Carbone pour les bâtiments neufs » sur leurs projets en phase conception,
- Participer à la consolidation du référentiel Energie-Carbone et des niveaux de performance du label E+C- grâce à ces retours de terrain. A cet effet, les opérations et leurs performances énergétique, environnementale et économique seront renseignées dans l'observatoire.

Cet appel à participation s'adresse ainsi aux maîtres d'ouvrages souhaitant être acteurs de cette expérimentation inédite visant à construire de manière participative la future réglementation.

## BENEFICES DES LAUREATS

Au niveau régional, les lauréats :

- Seront identifiés comme des acteurs précurseurs avec une valorisation de leur démarche et de leurs opérations,
- Suivront une session de sensibilisation/formation sur l'ACV bâtiment et le référentiel « Energie-Carbone pour les bâtiments neufs »,
- Bénéficieront d'une subvention de l'ADEME, couvrant jusqu'à 50 % du montant des études ACV plafonnée à 15 000 euros, et d'un appui technique en hotline de NEPSEN et du CSTB,
- Auront accès aux résultats obtenus sur l'ensemble des projets lauréats leur permettant ainsi de mieux anticiper leurs futurs projets.

Selon l'avancement du projet et l'ambition portée par le maître d'ouvrage, une subvention complémentaire de l'ADEME couvrant jusqu'à 50 % des coûts d'une mission d'accompagnement en démarche environnementale (BDF, HQE, etc.) et commissionnement / suivi énergétique, plafonnée à 15 000 euros, pourra être mise en place.

## DOSSIERS ELIGIBLES

### Opérations éligibles

Les bâtiments doivent se situer en Région Ile-De-France et s'inscrire dans des opérations de construction neuve dont l'usage est décrit au R.111-20-6 du Code de la Construction et de l'Habitation. Sont exclus du champ de cet appel à participation, les bâtiments sociaux (un appel à projets spécifiques sera lancé par l'Etat, l'USH et la CDC courant 2018) ainsi que les bâtiments en rénovation, même s'ils font l'objet d'une application de la RT 2012.



### Bénéficiaires éligibles

Les aides de l'ADEME sont accordées aux personnes publiques ou privées, aux personnes physiques et morales, maîtres d'ouvrage de l'opération aidée. Sont exclus du bénéfice des aides de l'ADEME :

- Les services de l'Etat,
- Les bénéficiaires de CEE et/ou de crédits d'impôt,
- Les particuliers.

### COMMENT REpondre A L'APPEL A PARTICIPATION ?

Un dossier de candidature doit être déposé par le maître d'ouvrage ou son représentant avant le **15 mai 2018** à l'adresse suivante :

[epcm.territoire@ademe.fr](mailto:epcm.territoire@ademe.fr)

Il devra contenir :

- Une note de synthèse du projet détaillant la localisation, la typologie d'usage, les grandeurs caractéristiques et les données programmatiques, les ambitions énergétiques et environnementales, le stade d'avancement et le calendrier prévisionnel,
- Une note de présentation du maître d'ouvrage et des équipes mobilisées (BET, AMO) sur les différentes missions (études ACV, démarche environnementale et commissionnement),
- L'intérêt et la motivation à s'engager dans l'expérimentation E+C-;
- Une lettre d'engagement rédigée et signée par le maître d'ouvrage qui contiendra les points suivants :
  - Réalisation en phase APD/PRO des études ACV selon le référentiel E+C- avec analyse de variantes constructives, énergétiques et/ou techniques finalisées au 1<sup>er</sup> trimestre 2019,
  - Actualisation des études ACV à la livraison de l'opération (sur la base du DCE éventuellement),
  - Capitalisation dans l'observatoire des performances énergétique et environnementale ainsi que les données économiques relatives à l'opération, aux différents stades de conception/ livraison. Les données économiques ne seront transmises qu'aux pouvoirs publics (DHUP, ADEME et ses prestataires NEPSEN et le CSTB) et resteront confidentielles,
  - Désignation d'un référent (titre et coordonnées) en charge du suivi de l'appel à participation et de la demande de subvention ADEME. Le dossier de demande de subvention est accessible sur le site de [l'ADEME IDF](#).

Les dossiers éligibles seront analysés sur la base des critères ci-dessous :

- Intérêt et motivation de la maîtrise d'ouvrage,
- Complétude du dossier de candidature transmis,
- Localisation des opérations,
- Diversité des typologies d'usages des bâtiments,
- Diversité des modes constructifs et des énergies utilisées,
- Ambitions en matière de performances énergétique et environnementale,
- Intégration d'une mission environnementale et commissionnement / suivi énergétique.

La sélection des lauréats se fera selon les critères explicités ci-dessus par un Jury réunissant les partenaires de cet appel à participation.

### CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'APPEL A PARTICIPATION

- Sélection des lauréats et notification : mai 2018



- Réunion de cadrage des études et présentation des modalités de la demande de subvention ADEME : juin 2018
- Session de formation couvrant la démarche en cycle de vie, le référentiel Energie-Carbone des bâtiments neufs et le label Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone : juin 2018
- Capitalisation des performances énergétique, environnementale et économique du projet en phase APD/PRO dans l'observatoire : avant mars 2019

## CONTACTS

	<p>Hadjira SCHMITT FOU DHIL - <a href="mailto:hadjira.schmitt@ademe.fr">hadjira.schmitt@ademe.fr</a></p>
	<p>François BOURGEOIS - <a href="mailto:francois.bourgeois@developpement-durable.gouv.fr">francois.bourgeois@developpement-durable.gouv.fr</a></p>
	<p>Thibault LAVILLE - <a href="mailto:thibault.laville@e6-consulting.fr">thibault.laville@e6-consulting.fr</a> Philippe HERBULOT - <a href="mailto:Philippe.HERBULOT@nepesen.fr">Philippe.HERBULOT@nepesen.fr</a></p>
	<p>GRANNEC Francis - <a href="mailto:Francis.GRANNEC@cstb.fr">Francis.GRANNEC@cstb.fr</a> LOUERAT Mathilde - <a href="mailto:Mathilde.LOUERAT@cstb.fr">Mathilde.LOUERAT@cstb.fr</a></p>
	<p>Simon GUESDON - <a href="mailto:simon.guesdon@ekopolis.fr">simon.guesdon@ekopolis.fr</a></p>

## RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR L'EXPERIMENTATION E+C-

<http://www.batiment-energiecarbone.fr/>  
<https://ile-de-france.ademe.fr/appels-projets>

